



Ajuntament d'ELX



فسسة محمد السادس لحماية البيئة  
FONDATION MOHAMMED VI  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## SAUVEGARDE ET DEVELOPPEMENT DE LA PALMERAIE DE MARRAKECH

ACCORD-CADRE DE COLLABORATION ENTRE :

LA MUNICIPALITE DE ELCHE

LA MUNICIPALITE DE MARRAKECH

LA FONDATION MOHAMMED VI POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Accord-cadre de Collaboration entre les Municipalités de Marrakech et Elche et la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement pour la sauvegarde et le développement de la palmeraie de Marrakech.**

**REUNIS**

D'une part Monsieur Omar EL-JAZOULI, Maire de la ville de Marrakech ;

Et Monsieur Lhoucine TIJANI, Président Délégué de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Et d'autre part, Monsieur Diego MACIA ANTON, Maire-Président de la Municipalité de Elche

Les parties, étant pleinement habilitées pour passer et signer la présente Convention et en vertu de laquelle

**ILS DECLARENT**

Premièrement : Marrakech et Elche sont deux villes qui possèdent des liens culturels communs, des quels on peut ressortir leurs respectives palmeraies, qui constituent l'un des signes d'identité culturelle, panoramique et environnemental les plus caractéristiques et distingués des deux villes.

Marrakech et Elche ont entretenu depuis l'année 1999 une particulière relation de caractère technique, institutionnel et culturel. Les deux villes ont continué d'échanger jusqu'à aujourd'hui les visites de leurs plus hauts responsables, et de véhiculer entre eux des connaissances culturelles et techniques.

### Premier chapitre.- Formation

La Municipalité de Elche a développé depuis quelques années le profil de technicien en palmier (TEPAL) et elle a pu constater les bons résultats d'une formation intégrale et intensive dans toutes les connaissances en relation avec le palmier et ses produits dérivés (notions biologiques, émondage, outillage, traitements phytosanitaire, récolte,....)

De même à Eleche, plusieurs formations qualifiantes en Artisanat de la palme blanche ont été développées. L'acquisition des connaissances sur la tradition millénaire de la manipulation de la palme blanche ajoute une importante valeur supplémentaire à la culture du palmier dont l'un de ses produits dérivés est la palme, qui a aussi une valeur commerciale considérable et qui contribue à l'augmentation d'estime et de la protection sociale de la part des citoyens.

En conséquence, la Municipalité de Elche s'engage à apporter :

- Le professorat, le matériel technique et spécifique nécessaires ainsi que les installations adéquates des Communes municipales du Hort Del Gat dépendantes de la ville de Elche afin d'assurer une formation de « technicien spécialiste en palmiers » au profit des personnes désignées par la municipalité de Marrakech et ce à travers des cours intensifs en deux semaines (Horaire du matin et soir).
- Le professorat, le matériel technique et spécifique nécessaires ainsi que les installations adéquates des Communes municipales du Moli del Real dépendantes de la ville de Elche afin d'assurer une formation de « artisan de la palme blanche » au profit des personnes désignées par la municipalité de Marrakech et ce à travers des cours intensifs en deux semaines (Horaire du matin et soir). de former en cours intensifs de deux semaines (Horaire du matin et soir) en tant que des « Artisans de la Palme Blanche » les personnes désignées, à cet effet, par la Municipalité de Marrakech.

### Deuxième chapitre. Transfert de connaissances.

#### Création d'une Unité Phoenicole Pilote à Marrakech.

La Municipalité de Elche est en train de développer un travail de régénération du palmier qui reste, en bonne partie, en jachère, dans la création des jardins de palmiers avec des sujets sélectionnés et dans des conditions favorables, qu'on appelle « Unité Phoenicole Pilote ».

Les Municipalités de Marrakech et Elche se proposent de créer une Unité de ce genre à Marrakech, dans le but d'essayer à cette ville toutes les expériences réalisées à Elche dans le domaine des palmiers et de tester le comportement des exemplaires du palmier dattier dans les conditions environnementales des palmeraies de Marrakech.

A cet effet, la Municipalité de Elche déplacera à Marrakech une équipe technique chargée de dessiner et implanter le modèle des nouveaux jardins de palmiers qui sont en train d'être développés à cette ville et elle fournira les palmiers reproduits à cet effet par la technique de culture in vitro développée sur la Station Phoenix de Elche.

De sa part la Municipalité de Marrakech fournira les terrains nécessaires pour la création de l'Unité Phoenicicole Pilote et les moyens fongibles nécessaires pour sa maintenance.

### Troisième chapitre. Transfert de la technologie.

#### Collaboration « Station Phoenix », Conseil de Ville et I.N.R.A Marrakech.

La Municipalité de Elche a favorisé depuis l'année 1991 la création à Elche d'une Station de recherche sur le palmier dattier et les systèmes de production dans des zones arides, appelée « Station Phoenix ». L'objet attendu est de faire des recherches et de réaliser des avancées techniques qui puissent assurer la sauvegarde, la rentabilité et la promotion des jardins palmiers qui constituent la Palmeraie de Elche.

La Station Phoenix est un organisme de caractère international constitué par la Municipalité de Elche, l'Institut National pour la Recherche Agronomique INRA, la Generalitat de Valence, le Centre International pour la Recherche Agronomique, le Développement CIRAD, l'Université de Alicante et l'Université « Miguel Hernández » de Elche.

Actuellement la Station Phoenix, dont le siège est à Elche, agit sur trois lignes principales de recherche :

- La production par la technique « in vitro » de clones sélectionnés du palmier dattier de valeur commerciale reconnue ou de propriétés organoleptiques caractéristiques qui le rendra intéressant sur le plan commercial.
- La maturité des dattes par des processus contrôlés qui permettent leur meilleure manipulation et leur exportation commerciale.
- Le contrôle des dangers biologiques qui affectent spécifiquement le palmier.

Il est considéré de grand intérêt, pour les objectifs désignés dans la présente Convention, de partager les résultats des Recherches mis en œuvre dans la Station Phoenix avec les autorités de Marrakech, le Conseil de ville de Marrakech, l'INRA de Marrakech et la Fondation Mohammed VI maître d'œuvre du projet de sauvegarde et de développement de la palmeraie de Marrakech.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, les deux maires de Marrakech et d'Elche soutiendront les orientations principales du nouveau Laboratoire de la Pépinière de Marrakech visant l'utilisation des agents de bio contrôle comme une composante intégrante dans les programmes d'amélioration de la résistance du palmier dattier aux contraintes biotiques et abiotiques. A cet effet, l'ensemble des partenaires peut contribuer à la concrétisation des travaux de Recherche-développement ci-après :

- La gestion économe de l'eau et la conservation de la fertilité des sols,
- Le compostage des déchets verts de la ville,
- L'expérimentation de procédés biologiques innovants,

- La sélection d'amendements biologiques et organiques performants,
- L'encouragement de cultures biologiques,

Par conséquent, la Municipalité de Elche, à travers la Station Phoenix, mettra en œuvre les actions de supervision et assistance technique nécessaires pour le développement des programmes précités, selon les besoins et les moyens disponibles, et pour la production des palmiers à Marrakech et l'augmentation de la rentabilité économique des dattes comme une prémisses indispensable à la préservation et la protection du palmier.

**Quatrième :**

Les Municipalités de Marrakech et Elche s'engagent en partenariat avec la Fondation Mohammed VI, à réunir leurs volontés pour le développement de tout autre projet ou action non cités explicitement au texte du présent projet de convention, qui aurait du être inclus pour atteindre l'objectif exprimé d'améliorer les conditions actuelles et futures du palmier.

De même manière, les parties signataires s'engagent à faire citer en bonne volonté, dans toute diffusion publique et documents de communication, les résultats de la Collaboration entre les deux villes et la Fondation ainsi que la participation des Organismes partenaires qui y sont impliqués.

**Cinquième :**

Un comité de suivi sera constitué par les représentants des parties et aura comme principale mission d'assurer le suivi des engagements et la coordination des actions mises en œuvre. Ce comité pourra s'adjoindre tout autre personne pouvant apporter une expertise pour le projet.

Ce Comité sera animé par la Municipalité de Marrakech et se réunira chaque semestre.

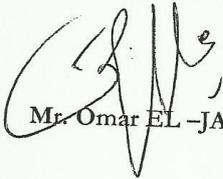
**Sixième :**

La Présente Convention sera mise en vigueur à partir de la date de sa signature et continuera jusqu'à la réalisation des objectifs proposés.

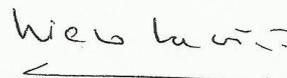
En preuve de conformité et pour l'accomplissement exacte des stipulations contenues, les parties signent la présente Convention, au lieu et à la date sus indiqués, en triple exemplaires (un pour chaque partie) et pour un seul effet.

Signé à Marrakech en 3 exemplaires originaux, le 19 Mars 2007-03-09

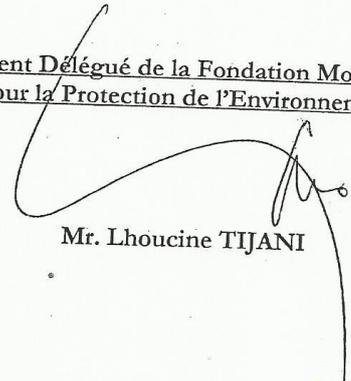
Le Maire de Marrakech

  
Mr. Omar EL-JAZOULI

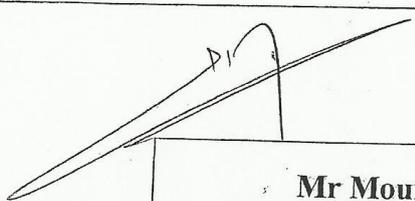
Le Maire de Elche

  
Mr. Diego Maciá Antón

Le Président Délégué de la Fondation Mohammed VI  
Pour la Protection de l'Environnement

  
Mr. Lhoucine TIJANI

**Le Wali de la Région de Marrakech Tensift El Haouz**

  
**Mr Mounir Chraïbi**